

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Octobre

QUESTIONS URGENTES

Lorsque le Parlement rentrera le 18 octobre prochain, aucun devoir ne s'imposera à lui avec plus d'urgence que l'examen du budget de 1893; comme on le sait, cet examen est déjà singulièrement en retard et il n'y a guère lieu d'espérer qu'il sera possible cette année encore de se soustraire à la nécessité des douzièmes provisoires.

Il n'importe pas moins de faire un effort pour tâcher de rester où, pour mieux dire, de rentrer — on en est sorti depuis si longtemps ! — dans la régularité qui devrait s'imposer en une telle matière; on éviterait ainsi plus d'un ennui, plus d'un germe de dissentiment entre les deux Chambres, et l'on faciliterait en même temps que la préparation des budgets futurs, l'élaboration des réformes que l'on réclame non sans raison, mais qui d'année en année se trouvent différées faute de temps, pour les discuter en fin d'exercice.

La Chambre des députés qui n'a plus qu'un an d'existence avant l'expiration de son mandat, parviendra-t-elle à rompre avec ces fâcheux errements? Elle nous laisserait ainsi, à ce point de vue, un bon souvenir; mais il ne faut pas se le dissimuler, à cette heure, c'est lui demander peut-être une chose difficile et il est très probable qu'elle laissera ce soin à celle qui lui succédera.

Pour être juste, nous ajouterons que la Chambre qui finit aura facilité la tâche de la future assemblée en votant d'ici un an les deux budgets de 1893 et de 1894 qui, fatalement, se ressembleront beaucoup.

En tous cas, lorsque la nouvelle Chambre se réunira, le passé se trouvera liquidé et le budget de 1895 pourra, en 1894, être voté d'après toutes les règles, en temps et lieu, et à la suite d'une discussion approfondie, dans l'une et l'autre Chambre.

Ce serait là un résultat précieux. Si on veut l'atteindre il y faut viser dès à présent

et, sans malice, nous remarquerons même que lors des prochains scrutins, les électeurs feraient bien d'en toucher quelques mots à leurs futurs élus; la question est suffisamment importante.

Il est une autre question qui l'est encore davantage et, si nous y revenons, c'est parce que la prochaine session nous offrira ou jamais la possibilité de la résoudre. Sans cela c'est une réforme essentielle qui est à vau-l'eau et dont l'abandon, nous en avons la conviction profonde, entraînera pour l'avenir des institutions parlementaires dans notre pays et pour l'avenir de la France elle-même les plus graves conséquences.

Il y a un an, un homme se tuait au cimetière d'Ixelles; on peut dire qu'il était mort avant de se tuer; aujourd'hui qu'il n'est plus, il ne faut cependant pas oublier son souvenir car il est celui du plus grave péril que la République ait couru depuis vingt-deux ans.

Que l'on considère comme nous l'avons toujours fait, nous qui avons combattu les menées du boulangisme dès le premier jour — l'engouement dont le général Boulanger fut l'objet, comme une erreur regrettable, il n'est pas moins vrai que cet engouement exista dans une très grande partie du corps électoral. Quelle en fut une des causes? La lenteur des travaux parlementaires qualifiée par l'ex-général et ses amis d'impuissance du Parlement.

Rien n'était plus injuste et la panacée de la dictature qui nous était offerte était mille fois plus redoutable que les lenteurs du parlementarisme. En tout cas, il n'y a pas à se le dissimuler, ces lenteurs avaient très fortement mécontenté le pays, et il y a là un sentiment dont des politiques avisés et prudents doivent tenir compte en s'appliquant à diminuer, dans la mesure du possible, la portée de ce grief.

Un des moyens les plus efficaces, peut-être même le seul efficace pour parvenir à ce résultat, c'est de voter le renouvellement partiel de la Chambre des députés qui, en

empêchant un grand nombre de travaux parlementaires, intéressants et utiles, mais encore inachevés, de devenir caducs à la fin de chaque législature, permettront aux réformes d'aboutir au lieu de faire ressembler l'œuvre du Parlement à une perpétuelle et interminable tapisserie de Pénélope.

Il ne faut pas laisser le suffrage universel; il faut se souvenir de ses droits, de ses légitimes exigences, pour que l'heure venue, il ne les rappelle pas brusquement.

La Chambre a une occasion unique de voter le renouvellement partiel qui sera pour la République un élément nouveau de stabilité: elle ne doit pas faillir à ce devoir; nous demandons instamment aux députés qui ont pris l'initiative de cette modification, si importante à notre législation électorale, de tenter un nouvel effort pour la faire aboutir, et au gouvernement de l'appuyer.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Election sénatoriale SEINE-ET-OISE

Inscrits, 1,361; votants, 1,351.

M. Hamel, radical, 746 voix, élu.

M. Massicault, républicain modéré, 595.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Le Président de la République a quitté l'Elysée samedi matin, à dix heures trente, pour se rendre à Lille assister aux fêtes du centenaire de la levée du siège de cette ville.

M. Carnot était accompagné de MM. le général Borius, le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, le commandant Pistor et M. Tranchau.

Le train présidentiel ne s'est arrêté nulle part, sauf à Longueau, où le préfet de la Somme et le maire d'Amiens sont venus saluer le président. A deux heures et demie, le train est entré en gare de Lille.

M. Géry-Légrand a présenté le conseil municipal et a prononcé une allocution patriotique.

A trois heures a eu lieu la cérémonie du Centenaire.

M. Géry-Légrand a prononcé devant le monument commémoratif de la levée du siège de 1792 un discours retraçant l'histoire du siège.

noncer au duc que, dès l'arrivée de frère Gilles, venant de Dijon, j'irai lui faire connaître le résultat de son voyage, en même temps que je lui parlerai de cet officier.

Le seigneur Ruffio s'éloigna de son pas léger en gesticulant comme d'habitude.

— Quant à toi, Claude le Lorrain, dit le père Daubigny en s'adressant au lansquenet, quoiqu'il en soit, tu suivras l'officier et ses compagnons partout où ils iront.

— J'obéirai, mon père.

— Ne les perds pas de vue un seul instant.

— J'aurai garde.

— Et si par hasard ce que je prémedite venait à échouer, et qu'ils prissent le chemin de Novare, devance-les coûte qu'il coûte. Crève des chevaux pour venir m'en avertir à Saint-Agata... Je quitterai Turin dès que j'aurai transmis au duc le rapport de frère Gilles.

— Les chevaux sont chers en route, mon révérend.

— C'est juste: tiens, voici une bourse pleine de carlins d'or... Va attendre ces aventuriers à la porte de Suse.

— J'ai de l'avance sur eux, ils auront couché à Novalèse et ne seront ici que demain dans la journée.

— N'importe, cours à ton poste.

Daubigny s'en alla trouver au fond du Gesù un père italien, profès des quatre vœux comme lui.

— Père Césario, lui dit-il, pour l'affaire que vous savez, j'ai besoin de votre assistance.

— Je suis prêt.

— D'abord, je désire vous voir m'accompagne,

La réception des autorités à la préfecture a eu lieu ensuite.

Le président du conseil général, après avoir exprimé au Président sa reconnaissance pour son voyage actuel, a demandé à M. Carnot de vouloir bien revenir bientôt parcourir les différentes parties du département.

L'archiprêtre de Saint-Maurice, après avoir offert au chef de l'Etat l'hommage du respect de son clergé, a ajouté:

« Fidèles aux enseignements de l'immortel pontife Léon XIII, nous n'avons pas de plus ardent désir que de voir régner la paix et la concorde dans cette grande cité... »

«... Comme Français et comme Lillois, nous nous félicitons doublement de pouvoir vous offrir, Monsieur le Président, l'expression de nos vœux les plus sincères et l'assurance de nos prières les plus ferventes pour la prospérité de la France, notre chère patrie. »

Le grand-rabbin, après les compliments d'usage, a dit:

« Nous sommes particulièrement les interprètes des nombreux israélites Alsaciens-Lorrains dont le gouvernement de la République assurait, en 1872, les destinées religieuses par le transfert de Metz à Lille du siège de leur Consistoire. C'est avec un soin jaloux qu'ils entretiennent dans leur cœur, avec le sentiment de la reconnaissance, le feu sacré du patriotisme. »

Le président du comité des fêtes, en présentant à M. Carnot le bureau du comité, l'a remercié d'avoir bien voulu venir en rehausser l'éclat par sa présence.

M. Hellin, président du comice agricole de l'arrondissement, a demandé au président de vouloir bien user de son influence pour empêcher toute modification aux conventions passées avec les puissances étrangères.

Le président a entendu, en outre, des allocutions d'un grand nombre d'autres notabilités.

Tous les sénateurs et députés du département du Nord ont été invités au dîner de 100 couverts que M. Carnot a offert le soir à la préfecture. Ils ont tous accepté, à l'exception de M. Paul Lafargue, qui a répondu que ses devoirs de socialiste l'appelaient à Carmaux; de MM. de Frescheville, qui vient d'éprouver un deuil récent, et de MM. Théry et Wallon, indisposés.

Après le dîner de la préfecture M. Carnot et sa suite se mirent au balcon de l'hôtel de ville.

D'immenses acclamations les saluèrent.

L'enthousiasme est à son comble.

Une retraite aux flambeaux se déroula sur la place, le cortège, très brillant, était précédé par la musique des canonniers lillois.

M. Carnot regagna ses appartements à 10 heures.

au couvent de Saint-Agata, où est la jeune fille. Nous ne serons pas trop de deux en cas d'événement.

— Quelque chose menace-t-il?

L'officier du roi de France dont je vous ai parlé, arrive à Turin avec deux hommes de résolution.

— Ce serait donc pour nous la ravir.

— Je le crains.

— Mais il faut l'en empêcher.

— C'est précisément pour cela aussi que je m'adressais à vos lumières.

— Parlez, père Daubigny.

— Il faudrait des hommes dont la bouche fut discrète, l'agilité grande et la main sûre.

— Plusieurs?

— Trois, si c'est possible.

— Ces hommes-là ne sont pas nombreux.

— Cherchez bien parmi vos novices collaborateurs.

J'en trouverai difficilement trois qui, à la discrétion ordinaire et de rigueur, joignent les deux autres qualités.

— Un seul alors suffit.

— En ce cas, j'ai votre affaire.

— Faites-le quérir, je vous prie.

— Tenez! voici précisément frate Basilio, dans le préau, avec votre servent, le frère Côme.

Césario montrait par la fenêtre deux novices qui causaient ensemble.

L'un avait l'air grave mais le regard franc et loyal, de temps en temps seulement il levait les yeux au ciel, comme s'il lui adressait une courte prière mentale.

— C'était frère Côme.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 83

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

IV

LE CARNAVAL A TURIN

— Il faut faire disparaître cet officier.

— Je comprends, murmura le lansquenet en traduisant sa pensée par un geste significatif. Mais lui seulement? demanda-t-il.

— C'est l'essentiel.

— Ses deux compagnons peuvent nuire également.

— Un coup de stylet est plus facile à donner que trois.

Cela ne faisait pas précisément l'affaire du rancunier lansquenet, qui deux fois avait senti la pesanteur du bras de Gros-Michel, à l'abbaye de Montmartre et à la Croix du Trahoir. Aussi insista-t-il sur la nécessité de se défaire également des compagnons de l'officier, qui pouvaient avoir appris comme lui où était la jeune fille.

— Nous verrons, dit Daubigny.

S'adressant alors au Maltais.

— Seigneur Ruffio, demanda-t-il, vous êtes devenu chef de la police et des sbires?

— Pour vous servir, reverendissime! Cancellière aussi près du tribunal, inspecteur des prisons et carnafice... Monsignore le duc m'honore de toute sa confiance.

— Pour le moment, je n'aurai besoin de vos bons offices qu'en votre qualité de chef des sbires.

— Il n'est rien que je ne fasse pour être agréable à l'ami de Monsignore.

— C'est après-demain qu'ouvre le carnaval.

— Il sera magnifique, et, comme dans la ville sainte, on commencera par une petite exécution dont je ferai les honneurs. Seulement, au lieu d'une décapitation, ce sera une gogna ou pendaison où z'excele vous verrez! C'est moi qui ai donné l'idée de cette innovation.

— Il y aura foule.

— Tout le monde voudra voir de ce zarbant spectacle et admirer mon petit savoir faire.

— Dans la foule, il pourra y avoir des coups de couteau ou de stylet.

— Il y en a toujours.

— Eh bien! seigneur Ruffio, que vos sbires n'y prennent point garde après-demain et laissent s'échapper les coupables.

— Il fermeront les yeux, per Bacco, puisque vous le désirez.

— Vous avez compris pourquoi.

— Certo, z'ai compris, fit le Maltais en clignant de l'œil. Ils s'en vont tous au carnaval. Vos intérêts, reverendissime, sont ceux de mon auguste maître, monsignore le duc.

— Au revoir donc, seigneur Ruffio, veuillez au-

res après avoir pris congé de ses invités et salué le public qui l'acclame bruyamment.

M. Carnot, répondant au discours du maire, a dit qu'il n'est pas de plus haute récompense que la reconnaissance nationale.

C'est un grand exemple, une haute leçon données à ceux qui voudraient blasphémer contre le culte de la patrie.

Le nombre des étrangers arrivés à Lille est évalué à cent mille.

Mesure de Clémence

Sur la proposition de M. Ricard, M. Carnot a signé la grâce de 60 mineurs condamnés récemment dans les affaires de Lens et de Liévin.

Ils ont été mis en liberté dans la soirée.

Député condamné

Le tribunal correctionnel de Montluçon a condamné M. Thivrier, député, à 16 fr. d'amende, pour avoir voyagé sans billet sur la ligne du chemin de fer économique de l'Allier.

La Convention franco-suisse

On annonce que la question de la Convention franco-suisse, qui paraissait avoir été définitivement résolue par le conseil des ministres, a été reprise aujourd'hui à l'occasion du récent discours que M. Jules Roche a prononcé au sujet de cette Convention.

On sait que le ministre du commerce a déclaré en engageant avec lui tout le cabinet, qu'il poserait la question de confiance devant la Chambre en lui demandant de voter la Convention passée avec la Suisse.

Il s'agit de déterminer nettement les conditions dans lesquelles le débat sera engagé devant la Chambre par les ministres du commerce, de l'agriculture et des affaires étrangères.

Le président du conseil n'interviendrait dans la discussion qu'au point de vue strictement politique.

La guerre civile au Vénézuéla

Un télégramme de La Guayra, adressé au ministère de la marine, annonce que le docteur Villegas, président intérimaire de la République de Vénézuéla, s'est réfugié à bord du croiseur français le *Mayon*, de la division de l'Atlantique, commandé par le capitaine de vaisseau de Barbeyrac St-Maurice.

Le *Mayon* croisait dans les eaux vénézuéliennes depuis le commencement de la guerre civile.

On sait que le général Crespo, chef des insurgés, est entré en vainqueur à Caracas à la suite de la bataille décisive de Losteques et que les membres du gouvernement ont dû prendre la fuite.

La situation industrielle à Berlin

On craint à Berlin pour l'hiver une crise industrielle très grave dont on ne peut encore calculer la portée.

Les plus grands établissements ont diminué leur travail. L'apathie commerciale est générale.

Les ministres se sont inquiétés de la situation qui ne peut se dénouer que par un krach.

Grève de Carmaux

La réunion qui a eu lieu samedi soir, à huit heures et demie, était présidée par M. Duc-Quercy ; elle s'est poursuivie dans le plus grand calme.

Après un discours de M. Baudin, qui a présenté aux mineurs son collègue M. Lafargue, député de Lille, celui-ci a pris la parole.

Il a félicité les grévistes de leur attitude énergique et a insisté sur ce point que ce qu'ils défendaient surtout en ce moment était la cause du suffrage universel. Puis, après avoir parlé du bon accueil fait par le congrès socialiste de Marseille aux délégués de Carmaux, il assure les grévistes de la sympathie de tous les députés ouvriers.

M. Lafargue a fait appel au calme, en disant qu'il faut éviter tout conflit qui ne pourrait que compromettre la cause des ouvriers.

La continuation de la grève, mise aux voix, a été votée à l'unanimité.

Le total général des souscriptions faites en faveur des grévistes de Carmaux atteint le chiffre de 56,000 fr.

On croit pouvoir distribuer 60,000 fr. à partir de lundi.

Des patrouilles continuent à circuler, mais aucune tentative de reprise du travail n'a été faite.

Nouvelle grève de mineurs

Courcelles, 10 octobre.

Les ouvriers des quatre puits du charbonnage de Courcelles viennent de se mettre en grève.

Douze cents ouvriers ont cessé le travail. Les expéditions de charbon étant redevenues très actives depuis quelque temps, par suite de l'approvisionnement de l'hiver, les ouvriers en ont conclu que les prix s'étaient raffermis et ils ont aussitôt demandé à profiter de cette amélioration pour une augmentation de salaire.

Malheureusement la direction n'a pas pu ou n'a pas cru devoir donner suite à leur demande et ils ont aussitôt cessé le travail.

AU DAHOMEY

Le ministère de la marine a reçu des nouvelles du commandant d'artillerie Lasserre et du lieutenant Ferradini, du 4^e régiment d'infanterie de marine, officier d'ordonnance du colonel Dodds, blessés dans le combat du 4 octobre, au Dahomey ; l'état de ces deux officiers est aussi satisfaisant que possible ; ils ont été, ainsi que tous les autres blessés, transportés à Porto-Novo.

Le lieutenant Ferradini est âgé de vingt-quatre ans. Sorti de St-Cyr en 1880, il est lieutenant depuis le 19 novembre dernier.

Le lieutenant Bosano, qui a été également blessé, appartenait au 4^e régiment à Toulon avant de partir pour le Dahomey, où il a été détaché aux tirailleurs sénégalais. Agé de vingt-cinq ans, cet officier est sorti de St-Cyr en 1890 et a été nommé lieutenant le 1^{er} octobre dernier.

Le commandant Lasserre, directeur de l'artillerie du corps expéditionnaire, est âgé de quarante ans. Entré au service en 1874, il a été nommé chef d'escadron en 1888.

Le capitaine Bellamy, qui a été tué au combat de Poguessa, appartenait au corps de l'infanterie de marine. Il était capitaine depuis le 21 février 1888. En garnison à Brest au 6^e régiment, il avait demandé à faire partie du corps expéditionnaire du Dahomey, où il commandait une compagnie de volontaires sénégalais.

Marié depuis quelques mois, il n'était âgé que de trente-trois ans.

* * *

temporels avec plusieurs affiliés et une voiture de voyage.

— Un *cocchio*, c'est facile.

— Il faut qu'ils soient prêts à faire une longue route.

— En ce cas, il sera plus difficile de les trouver et cela demandera du temps.

— Beaucoup de temps ?

— Assez pour que je ne puisse vous accompagner.

— Vous me rejoindrez alors, je prendrai mes mesures en conséquence, et je ferai garder la fille contre toute tentative.

— Où prétendez-vous la conduire.

— Jusqu'en Allemagne, dans le Brandebourg.

— Auprès du père Geysler, le provincial ?

— Justement.

— Il la cachera bien.

— Ah ! que ne sommes-nous libres de rentrer en France ! Tout éloigné qu'est le Brandebourg,

et bien que cet officier soit le favori du roi, je saurais céder mieux la jeune personne à Paris même... Et je finirais, y donnant tous mes soins, par la déterminer à prononcer ses vœux... Il faut que cette immense fortune appartienne à notre Ordre.

— Où en sont nos affaires à la cour du Louvre.

— Pour le moment, l'œuvre est interrompue. Que la conspiration réussisse et nous n'aurons pas besoin du bon vouloir du béarnais.

— Cependant maître Périnet prépare toujours les voies ?

— Par ses prédictions, il nous aide beaucoup. Mais vous savez que nous comptons sur mieux que

Le ministre de la marine communique à l'agence Havas la dépêche suivante :

« Porto-Novo, 9 octobre.

» Le colonel Dodds a employé les journées des 5 et 6 à ouvrir une route à travers la brousse et à lancer de nombreuses reconnaissances. Le commandant Gonnard, chef de l'une d'elles, a été attaqué le 6, près du camp, par les Dahoméens. Soutenu promptement, il a repoussé l'ennemi, qui a éprouvé de grandes pertes. La colonne occupe actuellement une position que l'ennemi avait organisée en arrière de Poguessa. Nos pertes sont de sept tués, quatre Européens et trois indigènes, et de vingt-deux blessés, huit Européens et quatorze indigènes. Au dire des prisonniers, les Dahoméens seraient très démoralisés. Nos troupes sont pleines d'entrain. »

D'autre part, l'agence Havas reçoit la dépêche suivante :

« Porto-Novo, 10 octobre.

» Le 6 octobre, à trois heures de l'après-midi, la colonne expéditionnaire a rencontré de nouveau une bande de Dahoméens, forte de plus de cinq mille hommes, derrière la rivière de Poguessa. Un pont fortifié a été enlevé de vive force par une charge à la baïonnette admirable. Après un combat acharné, l'ennemi s'est enfui vers l'ouest en abandonnant un grand nombre de cadavres et de fusils sur le terrain. Nos pertes sont de sept morts, dont un lieutenant, et de vingt-deux blessés, dont le lieutenant Farail.

» Le lieutenant Bosano, blessé dans le combat du 4 octobre, est mort hier à Porto-Novo. »

Paris, 9 octobre.

Dans une étude de M. Jean Bayol, ancien lieutenant du gouvernement du Sénégal, publiée par un de nos confrères sur la victoire du colonel Dodds, il est dit :

« Un fleuve de vase ou un piéton s'enfoncé jusqu'à la ceinture sert de rempart entre le pays d'Allada et la capitale. Le colonel Dodds a évité cet obstacle en prenant la route de Poguessa. Mais, si Béhanzin vaincu n'est pas tué par ses sujets, ou si le roi dépossédé est remplacé par un de ses nombreux frères, une résistance sérieuse peut s'organiser dans les environs d'Allada. »

Une dépêche de Porto-Novo du colonel Dodds résume ainsi la situation de la colonne :

« Le 3 octobre, Béhanzin avait fortifié quatre lignes de défense successives. Nous avons enlevé les deux premières à la suite du combat du 6 ; la troisième est tombée entre nos mains sans coup de feu. La dernière ligne de défense établie à Sabova, à 12 kilomètres à l'ouest de Poguessa et à mi-chemin entre l'Ouémé et Abomey, sera prochainement attaquée par nos troupes.

» La colonne est largement approvisionnée en vivres et en munitions par la voie de l'Ouémé.

» Le moral et la santé des troupes sont excellents. »

* * *

La fin du Dahomey

A l'heure présente, dit le *Petit Parisien*, après les succès obtenus par nos armes, l'entrée victorieuse du colonel Dodds dans Abomey n'est plus douteuse, même si Béhanzin tente un suprême effort pour défendre sa capitale.

Le moment est donc venu de décider quelles conséquences la France veut donner à l'expédition que la mauvaise foi du roi de Dahomey avait

cela si le grand complot échoue.

— Oui, M. Fouquet de la Veranna, l'ancien cuisinier du roi.

— Qui a rendu tant de services au galant Béarnais qu'il vient d'être fait marquis, conseiller d'Etat, et contrôleur des postes... Si l'on consent enfin à faire cardinal un de ses fils, il emploiera tout son ascendant sur l'esprit du roi pour nous faire rentrer en France.

— J'en causais, lors de mon dernier voyage à Rome, avec l'un des assistants du général ; il faudra peut-être en venir là.

— Oui, si la conspiration n'aboutit pas.

Les deux jésuites se séparèrent. Le père Césarino s'occupait aussitôt de trouver les coadjuteurs et les affidés nécessaires pour le transport de la malheureuse Alice au fond de l'Allemagne.

Le lendemain étaient arrivés à Turin, Marcel, son ami Michel et le capitaine Gargantua.

On a vu comment notre officier avait été reçu par le duc, pendant que le refre, pour ne point voir les fourches patibulaires qui se dressaient devant le Castello, avait entraîné le père vers une osteriaccia ou mauvais cabaret.

Le capitaine Gargantua ne trouva pas moins que l'osteriaccia avait du bon. Son nez avait été agréablement chatouillé, en entrant, par un agréable fumet qui lui rappelait presque les pâtisseries de la cuisine allemande.

Une grosse matrone était occupée à remuer dans la poêle le fameux macaroni, tout en surveillant la cuisson de la potenta, cette bouillie nationale du Piémont.

— Oh ! s'écria-t-il, gu'est-ce gue che sens là ?

rendue nécessaire ; car il importe que nous en ayons fini dans le golfe de Bénin et que nous ne soyons pas exposés à des complications ultérieures.

Tout d'abord, on doit repousser absolument l'idée de coloniser un pays malsain, situé sous l'équateur, où les hommes de race blanche sont tués rapidement par le climat.

Nous n'avons sur la côte des Esclaves que des intérêts commerciaux très restreints ; et ce serait une véritable folie d'installer dans ces parages une administration française.

La pensée de s'entendre avec Béhanzin, en signant avec lui un traité quelconque, doit également être écartée, d'abord parce que nous sommes fixés sur la valeur des engagements pris par ce souverain nègre, et, en second lieu, parce que l'organisation actuelle du Dahomey serait un danger permanent, si elle n'était pas brisée complètement.

Nous ne pouvons pas laisser subsister un système absolument militaire faisant vivre le peuple dahoméen grâce au pillage de ses voisins réduits en esclavage.

Béhanzin et ses lieutenants, les Cabécères doivent disparaître, en mêmes temps que les abominables sacrifices humains, de façon à rendre la sécurité à cette partie de l'Afrique, en ramenant les habitants du Dahomey vers l'agriculture.

Deux solutions s'offrent alors.

On peut joindre le Dahomey au territoire des Egbas, qui sont limitrophes et qui n'ont pas de roi, en créant de la sorte une confédération soumise à notre protectorat, qu'assurerait la présence à Abomey d'un résident entouré par quelques troupes noires sénégalaises.

Ou bien on peut annexer le royaume du Dahomey à celui de Porto-Novo et y faire régner le roi Toffa, qui est, par parenthèses, un oncle de Béhanzin.

En tous cas, c'est le moment de montrer de la prévoyance et de tirer parti de la campagne conduite par le colonel Dodds avec autant d'habileté que d'énergie.

Nos soldats ont glorieusement combattu. Pour récolter les fruits de cette marche si pénible et si brillante pour notre drapeau, il faut se rappeler le mot célèbre : « Bieh taillé ; il s'agit de cuire maintenant. »

La prise d'Abomey doit être la fin du royaume du Dahomey.

L'armée coloniale

Par suite de la mise en vigueur de la loi du 19 juillet 1892, l'armée coloniale sera constituée comme ci-après, à dater du 1^{er} novembre prochain :

Armée active. — Classes 1891, 1890, 1889 ; réserve de l'armée active, classes 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879.

Armée territoriale. — Classes 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873 ; réserve de l'armée territoriale, classes 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867.

La classe 1867 sera libérée de toute obligation militaire le 30 juin 1893 ; la classe 1868 le 30 juin 1895 ; et la classe 1870 le 9 août 1895.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes des classes 1879 et 1880, qui ont droit au classement dans la non disponibilité spéciale en raison des fonctions qu'ils exercent, seront rayés dudit classement et réaffectés à un corps de troupes. Ceux qui appartenaient aux équipages de la

On tirait des Noudel du Brandebourg, ou des *Damqfkepf der Teufel* ! ch'avre grand abbé-tit.

Il fallut lui servir sans tarder les deux mets et le refre vorace, se vit fort embarrassé de savoir par quoi il commencerait, par le macaroni ou par la potenta.

Son indécision ne fut pas longue. Il vida d'abord trois fois son verre plein de vin d'Arona.

— Audant de bris duchurs, grommela-t-il.

Puis, il saisit deux cueillers à la fois et les plongea l'une et l'autre, en même temps, dans les plats. Pour la potenta, celle alla bien, mais le macaroni... Les longs tubes ramollis de la pâte italienne glissaient et retombaient au fond du plat.

— Ah ! der *Teufel* ! grogna-t-il. Hé ! mâtame l'auperciste, gu'est-ce gue vous me tonnez-là ?

— Prenez avec les doigts, *signor capitano*.

— Diens ! elle a raison.

Et après s'être de nouveau ingurgité une verrée en disant : « Cela clissera mieux gomme ça ! » il se servit, comme les Napolitains, de la fourchette du père Adam. Alternant de la sorte, avalant tantôt une grosse poignée de macaroni qu'il laissait filer dans l'œsophage, la tête renversée, il se vit bientôt lesté convenablement.

Mais Gros-Michel s'était rabattu sur une appétissante mortadelle, qu'il mangeait avec cet excellent pain de Turin.

(A suivre).

flotte seront compris dans un corps de troupes de l'armée de terre, et ceux qui, avant le passage dans l'armée territoriale, avaient été affectés aux disciplinaires coloniaux, seront de nouveau immatriculés à ce corps.

Le choléra

L'épidémie cholériforme est à peu près terminée. Les chiffres suivants en font foi. Il n'y a eu, samedi, à Paris, que 9 cas nouveaux et 1 seul décès. En banlieue, 11 cas nouveaux et 3 décès se rapportant tous aux journées précédentes. Les nouveaux cas signalés n'offrent aucune gravité.

Hambourg, 10 octobre.

Le mieux persiste. Les cas constatés dans les quartiers aérés sont de nature plus bénigne, d'où diminution sensible des décès.

Buda-Pesth, 10 octobre.

La contagion de la ville par des marchandises de Hambourg a fait prendre une décision énergique au ministre du commerce. Il est désormais interdit aux vapeurs du Danube et aux gares de transporter du fruit, des peaux, de la viande, du linge, des hardes, du beurre et du fromage. Leur importation de Bosnie, d'Herzégovine et de Turquie est également prohibée. Le personnel des postes, les bureaux, les sacs et les colis seront désinfectés trois fois par jour.

Les écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Beaucoup de familles aisées en profitent pour partir dans toutes les directions, notamment sur les stations d'été des Carpathes et de l'île Marguerite.

Les pompiers s'organisent en escouades de désinfecteurs, de brancardiers et d'infirmiers. Une voiture d'ambulance, tout attelée, est de service à chaque poste, nuit et jour. Les désinfectants qui ont manqué les premiers jours, arrivent maintenant de Vienne et de Prague en masses considérables. Le public assiège les locaux de distribution de vivres et de désinfectants. Jusqu'à présent la ville n'a pas beaucoup perdu de son animation; on affecte plutôt de rire du choléra.

Marseille, 10 octobre.

Les docteurs Proust, Brouardel et Lhomot sont arrivés hier matin par le rapide, venant de Paris. Ces messieurs ont conféré dans la soirée, à la préfecture, avec le secrétaire général et le maire, sur l'état sanitaire de la ville de Marseille.

Le Havre, 10 octobre.

Le bulletin journalier a été supprimé, l'état sanitaire du Havre étant très satisfaisant.

Madrid, 10 octobre.

La Gazette publie un décret royal ordonnant d'envoyer au lazaret toutes les provenances de Marseille, postérieures au 22 septembre.

Athènes, 10 octobre.

Une quarantaine de onze jours est imposée depuis samedi à toutes les provenances de Marseille.

Nancy, 10 octobre.

Les journaux de Metz annoncent que le choléra aurait éclaté à Villers-sous-Preney, près de Pont-à-Mousson, et qu'en raison de ce fait, les postes sanitaires à Neveant et à Metz ont reçu l'ordre de redoubler de vigilance. La vérité est qu'un campagnard, manquant de soins, a succombé, à Villiers à la dysenterie. Les précautions sanitaires n'ayant pas été prises, en trois jours, trois petits enfants de trois, cinq et huit mois, sont morts. Preney est un village écarté. Un médecin s'y est rendu et l'autorité administrative y a envoyé un agent. L'état sanitaire paraît absolument normal depuis qu'on a pris quelques mesures hygiéniques.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

4^e session des conseils municipaux

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux pour 1892, s'ouvrira dans toutes les communes du département du Lot le 6 novembre prochain. Sa durée sera de 15 jours.

Conformément au 2^e § de l'article 46 de la loi de 1884, la durée de la session pourra être prolongée, si cela est nécessaire, avec l'autorisation du préfet pour l'arrondissement de Cahors et du sous-préfet pour les communes des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Les communes pourront profiter de cette session pour faire désigner les 3 délégués du conseil municipal appelés à participer à la révision de la liste électorale de 1893.

Pour les communes comprises dans le dernier sectionnement arrêté par le conseil général, il y aura lieu de procéder à la nomination de 3 délégués, autant de fois qu'il y aura de sections electorales dans la commune.

Ecole municipale de dessin

L'ouverture de l'école municipale de dessin de Cahors est fixée au mardi 8 novembre prochain.

Voici le programme de l'enseignement pour l'année scolaire 1892-93 :

DESSIN. — Eléments. — Tracé à vue des figures de la géométrie plane. Dessin au trait des corps géométriques simples.

Imitation. — Représentation des objets dans leur apparence (perspective d'observation). Copies de tête, figures et ornements d'après la lithographie.

Ronde-Bosse. — Fragments de têtes, pieds, mains, etc. Têtes, torses, etc. Figures d'après l'antique.

SCULPTURE. — Ornement. — Etudes d'après l'antique et d'après nature.

Statuaire. — (Eléments), études d'après l'antique; Moulage.

DESSIN-LINÉAIRE ET ARCHITECTURE. — Lavis, coupes et élévations, coupes et études de détails d'architecture. Etudes des éléments et de l'ensemble des édifices.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 9 h. 1/2 du soir.

La clôture des cours est fixée au 31 juillet 1893. La distribution des prix aura lieu dans la première quinzaine d'août.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves devront être âgés de 11 ans au moins; les parents devront les faire inscrire, avant le 1^{er} novembre, chez M. Calmon, directeur de l'école, rue du Séminaire, n° 3.

Comité d'études et de vigilance contre le phylloxera

Le 15 octobre, à deux heures du soir, les membres du comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera se réuniront à la préfecture.

Ordre du jour : Enquête sur le phylloxera en 1892; établissement du budget de 1893.

Postes et télégraphes

Le bureau de poste créé au Vigan, sera mis en activité le 16 octobre courant.

Cet établissement desservira les communes du Vigan, de St-Projet et de Souillaguet, qui font actuellement partie de la circonscription postale de Gourdon.

Les correspondances à destination des communes dont il s'agit, devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, porter dans le libellé de l'adresse, l'indication du nouveau bureau chargé de les desservir.

Fête maçonnique

Les membres de la loge maçonnique de Cahors organisent, pour dimanche prochain, 16 octobre, un grand banquet, à l'occasion du 9^e anniversaire de leur Société.

Dépôt de livrets

Tous les réservistes et territoriaux des classes de mobilisation de 1877, 1879, 1880, 1883, 1886 et 1887, sont invités à déposer leurs livrets à la mairie de leur résidence, du dimanche 9 au 23 octobre courant.

Toutefois, les hommes dont les livrets auraient été déjà rectifiés par les commandants de recrutement depuis le mois de juillet dernier sont exceptés de cette mesure.

Aviron cadurcien

MM les membres de l'Aviron cadurcien sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir, mardi, onze octobre, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social de la société.

Ordre du jour : 1^o Derniers préparatifs pour le bal. 2^o Présentation des nouveaux membres. 3^o Questions diverses.

Veloce-sport Cadurcien

Championnat du Lot. — Dimanche prochain 16 octobre, le Veloce-sport cadurcien fera courir son championnat (50 kil.) sur la route de Cahors à Concots et retour.

Le départ aura lieu à la borne 44 kil. 800, le virage à Concots à la borne 20 kil. 100 et l'arrivée à la borne 45 k. 400, soit une distance de 50 kilomètres.

Le signal du départ sera donné à 2 h. 15 de l'après-midi.

1^{er} prix, médaille de vermeil et diplôme de Champion du Lot pour l'année 1892.

2^e prix, médaille d'argent (m. m.)

3^e prix, médaille d'argent (p. m.)

4^e prix, médaille de bronze (m. m.)

5^e prix, médaille de bronze (p. m.)

Il sera en outre décerné un diplôme à tous les coureurs qui auront couvert les 50 kil. dans le délai maximum de 2 h. 10.

Les engagements seront clos le 14 octobre. Ils devront être adressés à M. Lasserre, secrétaire du V.-S. C, rue St-Barthélemy, n° 19.

NOTA. — Ce championnat est ouvert à tous les vélocipédistes faisant partie d'un club, ou indépendants, habitant le département, où l'ayant quitté depuis moins de six mois.

Contravention

Contravention a été relevée contre le sieur G... J..., cabaretier, rue Brives, pour avoir

employé dans son établissement des filles étrangères à sa famille.

Congrès des vétérinaires

Le grand congrès des vétérinaires de France, qui a ouvert sa session annuelle à Nevers, sous la présidence de M. Darlot, sénateur, a terminé ses travaux.

Des vœux importants touchant la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire, le service sanitaire, l'inspection des denrées alimentaires et des viandes, la loi sur les vices rédhibitoires ont été émis.

Un grand banquet présidé par le préfet de la Nièvre, a eu lieu pour clôturer ce Congrès, auquel ont pris part la majorité des Sociétés de vétérinaires de France et de nombreux vétérinaires de la région.

Le prochain Congrès se tiendra à Rennes en 1893.

Lascabanes

Dimanche, la petite section d'Escayrac avait à élire un conseiller municipal. M. le docteur Clary, candidat républicain, a obtenu l'unanimité des suffrages.

Cette élection oriente à gauche la politique du conseil municipal de Lascabanes.

Cabus

La grange du sieur Démotha, cultivateur à Laval-de-Cère, et tout ce qu'elle contenait, ont été détruits par un violent incendie. Une maison contiguë a été sauvée, grâce aux prompts secours.

Souillac

M^{me} l'amirale comtesse de Marquessac, femme du vice-amiral commandant en chef, préfet du 3^e arrondissement maritime à Lorient, vient d'être décorée par décret de l'empereur des ottomans, de l'ordre du Chefa Kat.

Catus

Une bourse de 1,800 fr. pour l'année scolaire 1892-93, à la Faculté de Nancy, est accordée à M. Gratacap, candidat à l'agrégation d'allemand.

Latronquière

Une épidémie de dysenterie sévit en ce moment dans notre canton, et semble avoir fixé son foyer dans la commune de St-Hilaire. Cette maladie, que les habitants effrayés, prennent pour le choléra, fait d'assez nombreuses victimes.

Ainsi, au Prat, village de cette commune, depuis le 20 septembre, on a constaté 5 décès et il reste encore 8 personnes atteintes.

A Labastide-du-Haut-Mont, un cas et un décès; à Gorses également.

Lunan

Jeudi soir, le nommé Cabridens, du village de Lacontie, ayant eu l'imprudence de prendre par le bout du canon, son fusil qu'il avait posé à terre, le coup partit et ce malheureux reçut la charge dans le ventre. Il mourut quelques heures après.

Grézels

Le dimanche 30 octobre, à 3 h. du soir, aura lieu à la mairie de Grézels, l'adjudication des travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, de Grézels au Lot par les Clauzets. La partie à construire est celle comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 28 et le pont de Balassat.

Les dépenses sont évaluées à 2,472 fr. 81; somme à valoir pour dépenses imprévues 127 fr. 19; cautionnement, 90 fr.

FAITS DIVERS

Alcoolisme

Nous lisons dans le Journal des Débats :

En 1860, la France comptait 365,875 cabarets; aujourd'hui, elle en compte 440,000; soit un débit pour 87 habitants. Ainsi, depuis 1869, la France a perdu par suite de l'annexion 1,600,000 âmes, mais le nombre des cabarets a augmenté de 74,125. C'est à la loi du 17 juillet 1880 qui supprima le décret de 1851 relatif à l'ouverture des cabarets que nous sommes redevables de l'extension de ces établissements. Il va sans dire que la consommation de l'alcool a suivi la même progression. En 1850, on ne consommait en France que 585,000 hectolitres d'alcool ou 1 litre 46 par habitant; en 1869, la consommation ne dépassait pas 1 million 8,750 hectolitres. Aujourd'hui, la population française absorbe 1,669,184 hectolitres, soit 4 litres 40 par habitant. Non seulement la consommation est devenue excessive, mais la nature des produits a singulièrement changé. En 1869, la plupart des eaux-de-vie étaient faites avec le vin ou avec le marc de raisin; aujourd'hui, tous les alcools de commerce proviennent de la distillation de céréa-

les et de fruits dont l'effet est désastreux pour l'organisme.

Il est aussi impossible de ne pas être frappé de la progression de la consommation de l'absinthe. Autrefois, c'est-à-dire il y a vingt-cinq ou trente ans, la consommation de l'absinthe était restreinte; elle ne s'étendait pas à toutes les classes de la population. En dehors de l'armée et de quelques alcooliques de profession, la population civile en faisait très peu usage. Aujourd'hui cette liqueur est devenue absolument populaire. A défaut des statistiques qui accusent une consommation de 70,428 hectolitres en fûts et de 21,119 en bouteilles, on n'a qu'à parcourir les boulevards de Paris à l'heure « des apéritifs », alors que les cafés regorgent d'oisifs. Sur dix consommateurs neuf boivent de l'absinthe et ceux qui se contentent d'un seul verre forment l'exception.

Le mal est donc patent, visible pour tous; mais rien ne permet d'espérer qu'il puisse être atténué. Bien au contraire. Les cabaretiers ont pour eux l'appui des politiciens dont ils forment le noyau de la clientèle électorale. C'est uniquement pour faire plaisir à ces industriels que nos hommes politiques ont voté la funeste loi de 1880 qui, nous venons de le voir, a fait surgir du sol plus de 74,000 cabarets. Or quel parti oserait s'aliéner une armée 440,000 agents électoraux dont l'influence est décisive? Quel est le député assez désintéressé de sa réélection pour demander des restrictions à l'ouverture des cabarets et l'augmentation des droits sur l'alcool? Cependant la question est infiniment plus grave qu'elle ne le paraît au premier abord. Non seulement il s'agit de la santé et de la moralité publiques, mais encore de la solution de la question sociale tout entière.

On aura beau augmenter les salaires, multiplier les caisses de secours, donner tout le développement possible aux institutions patronales, ces améliorations ne serviront de rien tant que le cabaret absorbera la plus grande partie du salaire disponible de l'ouvrier. C'est ce qui arrive dans les centres industriels où, depuis 1880, le nombre des cabarets a décuplé. Dans certaines exploitations minières, on compte un cabaret par trois maisons. Tant que cette question des cabarets ne sera pas réglée dans le sens de la restriction, — et rien n'indique qu'elle le soit jamais. — toutes les tentatives d'amélioration du sort des travailleurs resteront stériles.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'état

Méfiez-vous des contrefaçons!

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

BULLETIN FINANCIER

du 10 octobre 1892

Le marché reste toujours très hésitant. On a de la peine à monter. Si on est satisfait des succès du Dahomey, on n'est pas sans se préoccuper de ce qui se passe au Tonkin. Les affaires sont du reste très calmes.

Le 3 0/0 finit à 99.52 1/2 après 99.45. L'hésitation se communique un peu aux sociétés de crédit. La Banque de France est à 3900 en baisse de 55 sur samedi. Le Foncier finit à 4120. La Banque de Paris cote 680 et le Crédit Lyonnais 787.50.

Les Châlets de commodité restent fermes à 687.50. Les Cirages Français sont en progrès à 423.85. Les fonds étrangers sont plus faibles. L'Italien se maintient bien à 92.30. Un peu de repos n'a rien que de naturel, il reprendra bientôt. L'Extérieure est lourde à 64 1/8 sur un bilan très mauvais de la Banque d'Espagne. Un peu de réaction sur les fonds ottomans. En Banque, les valeurs de cuivre sont fermes. Marché actif sur les obligations Jaffa Jérusalem.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 23, rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 octobre 1892. — Pierre Mael : Sauvetage. — Mario Uchard : Antoinette ma cousine (suite). — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Constant Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 8 octobre : — Bateau en aluminium : J. Laffargue. — Le serpent Cobra : D'Ern. Martin. — Expériences de capillarité : C.-Ed. Guillaume. — L'analyse des métaux. — Le mirage photographique : Gaston Tissandier. — La station préhistorique de Brassempouy : Emile Cartailhac. — Les origines de la science de l'électricité : Lt-colonel Hennebert. — Fontaines lumineuses monumentales : X..., ingénieur. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 3 octobre 1892 : Ch. de Villedeuil. — La science pratique.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(Supplément 19 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}

56, RUE JACOB, A PARIS

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes

sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages aux stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les voyages aux Pyrénées et sur les bords du Golfe de Gascogne.

1^o La durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, réduits de 23 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix du Tarif général, vient d'être portée de 10 à 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

En outre, la durée de chaque e des deux périodes de prolongation qui sont accordées aux voyageurs moyennant le paiement, pour chacune d'elles, de 10 0/0 de la valeur du billet, est portée de 5 à 10 jours.

2^o Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, de 1^{re} et de 2^e classes, dont la durée de validité est de 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, devaient anciennement comprendre au moins trois personnes.

Or, une réduction de 20 0/0 sur les prix du tarif général est accordée, actuellement, aux familles de deux personnes ayant à parcourir une distance d'au moins 500 kilomètres, aller et retour compris.

Ces divers billets sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins 4 jours à l'avance, pour les stations ci-après :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Az-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), St-Flour (Chaudesaignes), St-Girons, St-Jean-de-Loz, Sables-de-Béarn, Salias-du-Salat et Ussat-les-Bains.

A cette nomenclature il convient d'ajouter la station de Boulogn-Pertuis pour laquelle, jusqu'à présent, ces billets n'étaient pas délivrés.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES** et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche **DU LOT**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h » s.	9 ^h m.	8 ^h » s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	—
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	7 ^h 5
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 14	8 3
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32 s.	11 10 s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1198	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h » s.	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37 s.	10 55	9 17 m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 m.	—	10 24 m.	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 43
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzsch.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayzac	7 27	—	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX..	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h » s.	11 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX..	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayzac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzsch.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 22

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 43	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelle.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	8 ^h 23
Lamadelle.....	7 59	11 54	8 34
Toirac.....	8 10	12 9	8 46
Monbrun, hal.	8 18	12 17	8 54
Cajarc.....	8 30	12 30	9 6
Calvignac, hal.	8 40	12 53	9 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	9 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 16	9 33
Conduché.....	9 3	1 23	9 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	9 53
Vers.....	9 23	1 59	9 58
Arcambal.....	9 31	2 11	10 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	10 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	10 24

COMMISSION DES ORDINAIRES
DU 7^e DE LIGNE

ADJUDICATIONS

Le 3 novembre 1892, à deux heures de l'après-midi, la Commission des ordinaires procédera, à la caserne Bessières, à Cahors, à l'adjudication des fournitures ci-dessous, nécessaires aux ordinaires de la troupe, savoir :

1^o Pour une période de six mois, du 1^{er} janvier 1893 au 1^{er} juillet 1893 :

- Viande fraîche,
- Pain de soupe,
- Eclairage des chambres.

2^o Pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 1893 au 1^{er} janvier 1894 :

Epicerie,
Os et eaux grasses,
Balayures.

Les soumissionnaires devront être de nationalité française et faire connaître leur intention de soumissionner, à la Commission des ordinaires, avant le 20 octobre 1892. Il leur sera remis un modèle de la soumission à remplir.

Les soumissions devront être remises sous pli cacheté, en séance, avec un extrait du casier judiciaire de chaque soumissionnaire.

Le cahier des charges est déposé à la Commission des ordinaires, où le public peut en prendre connaissance.

Cahors, le 10 octobre 1892.

Le Chef de bataillon, Président,
BOURDEAU.

Fourniture de Fourrages
A FAIRE

A LA GENDARMERIE

Le public est prévenu que les jeudi 27 octobre 1892, vendredi 28 et samedi 29 du même mois, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à Cahors, Figeac et Gourdon caserne de gendarmerie, à l'adjudication de la fourniture des fourrages à la ration, à faire du 1^{er} décembre 1892 au 31 octobre 1893, aux brigades de la compagnie de gendarmerie du Lot.

Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers de Cahors, de Figeac et de Gourdon, et à s'adresser au président du conseil d'administration pour tous autres renseignements.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAQUES ULCÉREUSES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement
le travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER

Joli jardin avec petite maison
Faubourg Cabessut

S'adresser à M. MOUSSET,
ancien notaire, ou à M. LACOSSE,
avoué.

A VENDRE

Magasin de Librairie
à Royan-les-Bains

S'adresser pour traiter au Directeur du Journal de Royan